L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 22 JANVIER 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI 22 JANVIER 1879.

L'émission de nouveaux Bons d'Etat.

Le bill des deux millions et demi pour le chemin du Pacifique.

Dans notre article du 18 janvier sur le bill préposant de faire cadeau au chemin de fer du Pacifique de Deux millions et demi en Bons d'Etat, nous avons dit que nous démontrerions que, depuis la loi de conversion, l'Etat ne peut émettre aucun Bon qu'en échange des anciens titres de dette spécifiée dans la dite loi. Cette démonstration a déjà été faite en grande partie par la reproduction des textes de la loi et des amendements constitutionnels que contient notre article du 8 janvier, mais l'importance du sujet nous fait un devoir d'y revenir.

Avant de citer le texte de la loi de conversion sur lequel nous nous appuyons, rappelons que cette loi, d'après la section 11, confirmée par les amendements constitutionnels adoptés subséquemment, forme un contrat constitutionnel entre l'Etat et les porteurs de Bons, et que les dispositions fondamentales de la loi ne peuvent être, conséquemment, ni rappelées ni modifiées par une loi subséquente.

Après avoir lu attentivement la loi de conversion et les amendements, il est impossible de ne pas arriver à la conviction que l'esprit de cette législation est celui-ci :

Il ne doit plus y avoir qu'une seule dette d'Etat, les BONS CONSOLIDÉS, dont le montant ne peut dépasser Quinze millions, dette dont le service est assuré par la taxe spéciale de cinq mills et demi. Aucune dette ne peut être créée en dehors de cette dette consolidée, car la taxe est limitée et il n'y aurait pas de ressources pour la payer.

Or, ceux qui demandent une émission nouvelle de Deux millions et demi en faveur du chemin de fer du Pacifique, allèguent que cette émission est permise parce que la limite constitutionnelle de quinze millions n'est pas atteinte. Nous répondons qu'elle n'est pas permise parce qu'il ne peut être émis *aucun Bon* en dehors de la catégorie des Quinze millions prévus par la loi de conversion, et parce que les Bons qu'on propose d'émettre ne peuvent à aucun titre, faire partie de la catégorie des Bons consolidés.

Dans quel but, en effet, la loi du 24 janvier 1874 a-t-elle autorisé cette émission de quinze millions ? La section 1 nous l'indique :

"Dans le but (for the purpose) de consolider et de réduire la dette flottante et la dette en Bons de l'Etat, le gouverneur, l'auditeur, etc., sont autorisés à faire préparer et à émettre des Bons qui seront connus sous le nom de "Bons consolidés de l'Etat de la Louisiane"....jusqu'à un montant de Quinze millions ou *autant qu'il en sera nécessaire*..... "autant qu'il en sera nécessaire"—nécessaire pour quoi, évidemment pour l'objet indiqué par les premiers mots "dans le but de consolider et de réduire la dette." Rien n'autorise les autorités d'Etat à émettre un seul de ces quinze millions de Bons pour un autre objet.

La section 3 porte, en effet, que les Bons préparés comme il est dit, *seront échangés* pour les Bons et mandats valides existant ou tirés avant le passage de la loi, et la section 5 s'exprime encore avec plus de force.

Sec. 5.—Que les Bons consolidés autorisés par la présente seront employés par le dit bureau de liquidation SEULEMENT POUR L'OBJET DE L'ECHANGE susdit; les dits Bons ne seront employés pour aucun autre objet que celui autorisé par cet acte, et tout membre du bureau de liquidation employant ou essayant d'engager aucune personne à employer les dits Bons ou aucun d'eux pour *tout autre objet*, sera, sur conviction, puni d'une amende de $5,000 au moins et d'un emprisonnement avec travail forcé d'un an au moins.

La section 7 porte que le revenu de la taxe de 5 mills et demi ne peut être appliqué à aucun objet autre que celui du paiement de l'intérêt des dits Bons consolidés et édicte des peines sévères contre tout détournement de ce fonds de son objet légitime. Toute l'économie de la loi est dans le même sens. Voici maintenant le texte de la section 13.

Sec. 13.—Que toute la dette d'Etat, avant 1914, ne sera jamais augmentée, directement ou indirectement, au-delà de la somme de 15 millions, *autorisée par la présente, etc.*

On dira, mais la dette convertie ne s'élevant qu'à 12 millions, l'émission de deux millions et demi proposée ne dépassera pas les 15 millions. Nous répondons que la section 13, en parlant de l'émission de Bons jusqu'à 15 millions, spécifie qu'il s'agit de l'*émission des 15 millions* AUTORISÉE par la loi. Or, quels sont les Bons dont l'émission est autorisée par la loi ? Uniquement ceux qui doivent être échangés contre les anciens titres indiqués et seulement AUTANT qu'il en sera NÉCESSAIRE pour l'*échange*.

Qu'on prenne le texte des amendements 1 et 2 de 1874 et on verra qu'ils confirment le contrat formé par la loi de conversion et qu'ils interdisent de l'affaiblir; que la dette d'Etat, dès qu'elle aura été réduite au-dessous de 25 millions, devra rester au point le plus bas atteint et ne devra pas être ensuite augmentée.

A aucun point de vue on ne peut soutenir que l'émission proposée peut rentrer dans la catégorie des Bons Consolidés. La conversion n'est pas terminée et on ne peut dire encore quel sera le montant total définitif des Bons consolidés.

Ce total fût-il inférieur à 15 millions, il serait contraire à l'esprit du contrat constitutionnel de 1874 d'autoriser la création d'une dette différente, fût-elle même éventuelle, car la création d'une dette suppose des ressources pour faire face à l'intérêt et au principal, et nous avons démontré dans notre précédent article que l'Etat n'en possède aucune de disponible. Même en admettant que les choses s'améliorent, se[illegible] à prendre sur le fonds [illegible] payer l'intérêt et le [illegible] des bons en question? Non répondons-nous, le texte de l'amendement numéro 3 à la main, qui dit que tout surplus restant après le paiement des dépenses de l'année sera employé à amortir la dette publique, ce qui [illegible] s'entendre que de la dette consolidée dont il est question dans les amendements et non d'une dette nouvelle.

Dans notre numéro du 18, nous avons fait ressortir les circonstances de fait qui doivent faire rejeter toute proposition de créer une dette nouvelle, nous avons dit qu'un Etat en banqueroute ne doit pas faire un cadeau de deux millions et demi à une entreprise particulière. Nous venons, croyons-nous, de démontrer rigoureusement que les autorités d'Etat ni la législature n'ont le droit de faire cette émission et nous n'ajouterons plus qu'une observation.

Le chemin de fer projeté devra coûter [illegible] MILLIONS de dollars d'après la compagnie, [illegible] quelques-uns jugement. Les deux millions et demi de Bons demandés, ne produiraient pas deux millions à la compagnie ce qui ne formerait, avec les emprunts déjà faits sur première hypothèque, que le tiers de la somme nécessaire à la mise en exploitation du chemin. Cette somme dépensée, l'entreprise avorterait encore, à moins que les porteurs de Bons de première hypothèque ne fassent saisir et vendre le chemin et en l'acquérant à vil prix, ne trouvent de nouveaux capitaux.

De toutes les façons possibles, la garantie donnée à l'Etat en Bons de seconde hypothèque serait illusoire. Nous demandons donc à la Législature, avant de passer ce bill, par dessus toutes les objections de fait et de droit, de dire au peuple qui l'a élue, sur quelles ressources présentes ou à venir elle compte pour faire face à l'intérêt et au principal ?

Si cette nouvelle dette ne doit être créée que pour être répudiée, ne vaut-il pas mieux éviter à une future législature cette pénible nécessité ?

LA VICTOIRE DU MINISTÈRE FRANÇAIS.

Les dépêches à sensation des journaux anglais sur la crise ministérielle en France, ne nous avaient causé aucune inquiétude sur l'issue de cette crise. Après les déclarations si récentes de M. Gambetta, nous ne pouvions pas croire qu'il oublierait ses propres recommandations au point de pousser son parti au renversement du ministère. N'étant pas disposé lui-même à accepter la direction d'un cabinet, il ne pouvait commettre la faute de sacrifier les intérêts de la cause républicaine à la satisfaction de quelques ambitions impatientes.

Mettre à la place de MM. Dufaure, Say, Freycinet, Bardoux, Waddington, Teisserenc de Bort, DeMarcère, qui ont fait leurs preuves incontestables de capacité, des hommes un peu plus dociles mais appartenant aux médiocrités honorables, c'était substituer un ministère éphémère et sans solidité à un ministère sérieux et qui inspire respect et confiance. C'était rouvrir le jeu dangereux de la guerre aux portefeuilles et risquer, en précipitant les chûtes ministérielles, de déconsidérer le nouveau régime et de perdre ainsi le prestige dû à l'éclatante victoire républicaine du 5 janvier.

La partie modérée qui forme la majorité des gauches, a compris le danger et elle l'a sagement évité, comme nous le pensions. Les droites se sont abstenues et 223 voix du centre gauche et de la gauche contre 121 voix des deux groupes de l'extrême gauche, ont, par un vote de confiance, maintenu le ministère et écarté une agitation politique sur laquelle comptaient déjà les adversaires de la république. Nous avions craint de voir ces derniers s'allier aux radicaux pour faire tomber le ministère Dufaure, mais la majorité se rangeant à la sage opinion de M. Rouher, a pensé que ce serait mal servir les intérêts conservateurs que de soutenir l'extrême gauche dans ses attaques, et elle a pris le seul parti digne, l'abstention.

Il faut s'attendre à voir renouveler la tentative qui vient d'échouer, car les radicaux, centenus jusqu'ici, témoignent une grande impatience, et il peut surgir une question sur laquelle les droites, s'alliant avec eux, pourraient faire échec au ministère. Il est donc important que celui-ci se mette bien d'accord avec les 223 qui l'ont soutenu sur le programme à suivre, afin d'éviter une nouvelle crise. Il y a 523 députés ; la majorité est donc de 261, et les 121 de l'extrême gauche gauche unis aux droites auraient la majorité.

Mais, si les difficultés commencent, elles ne sont pas insurmontables, et nous espérons que les idées modérées continueront à l'emporter sur les idées de réaction ou de révolution.

RAPPORT DE L'AUDITEUR—Nous remercions l'Auditeur, M. Allen Jumel, de l'envoi qu'il nous a fait de son rapport pour 1878. Ce document est volumineux ; il forme un volume de 246 pages. Nous l'examinerons et nous en parlerons dans un prochain numéro.

THE COUNTRY VISITOR.—Tel est le nom d'une feuille destinée à circuler gratuitement et qui est publiée hebdomadairement depuis le 2 juillet par M. A. Meynier jne., ancien commis de bateau. Elle est destinée au commerce et a pour objet de *ne* soigner les marchands de la campagne.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE—La vente de la buvette avec privilège de buffet pour le bal de la Société Française, aura lieu à l'Asile vendredi, 24 courant, à sept heures du soir.

☞ Le magasin meilleur marché pour les meubles est le "Palais de l'Aigle d'Or, coin Remparts et Perdido, établi en 1840.

LA QUARANTAINE ET LES MIASMES.—Que la cause de la fièvre jaune soit un germe ou un miasme, toutes les quarantaines du monde ne l'intercepteront pas. On s'en convaincra en lisant l'article "miasme" dans le dictionnaire Nysten :

On appelle ainsi les émanations que, bien qu'inappréciables pour la plupart, par les procédés de la physique ou de la chimie, se répandent dans l'air, adhèrent à certains corps avec plus ou moins de ténacité et exercent sur l'économie animale une influence plus ou moins pernicieuse ; ils sont constitués par les substances organiques de l'air à divers états de modification catabyliques. La présence des substances organique dans l'air n'est que difficilement constatée, ce n'est que dans les derniers temps qu'elle a été expérimentalement démontrée.

Analysant l'air au-dessus des immenses marécages de l'Amérique, il reste aussi à peu près démontré que ces matières n'existent pas dans l'air même mais bien par la vapeur d'eau qui y est en suspension, et qui les supporte elles-mêmes.—Du reste si la présence de matières organiques dans l'air est difficile à constater, si l'on a pu jusqu'à présent en donner la quantité, il est devenu certain que ces effluves qui s'élèvent des marais, ces miasmes qui parcourent de grandes distances, entraînés par des courants atmosphériques, ne sont que des particules moléculaires, animales ou végétales, décomposées plus ou moins et émanées avec l'eau qu'a volatilisée la chaleur solaire.—Aussi les temps chauds et humides sont-ils les plus favorables à la présence, dans l'air des substances organiques, et, en ce cas, cette existence est souvent appréciable à nos organes des sens, si elle ne l'est pas aux instruments et aux réactifs.

Voici sur ce sujet une jolie anecdote.

Un soir, un Européen habitant Pékin, chemnait à travers la ville un médecin pour un de ses domestiques tombé malade dans la nuit ; il courait depuis une heure, rebuté par le grand nombre de lanternes accrochées au-dessus de toutes les portes, lorsque le modeste éclairage de l'une d'elles le décida ; trois lanternes seulement n'y balançaient mélancoliquement à la brise.

L'Européen réveille le médecin, le fait habiller à la hâte et l'emplme en courant.

—Fils d'Esculape, lui dit-il en chemin, ne trouvant rien de plus oriental, tu dois être le meilleur médecin de cette immense cité.

—Pourquoi cela, étranger ?

—Parce que tu n'as que trois lanternes à la porte, tandis que tes collègues comptent les leurs par douzaines.

—Ce n'est pas cela, répondit flegmatiquement le médecin chinois, mais je n'exerce que depuis ce matin.

—

—Autre propos de médecin, sur nature.

—Hé ! bonjour, docteur.

—Seyriteur.

—Vous semblez malheux. Venez-vous de sauver un client ?

—Non, malheux, [illegible] B..... vient d'en [illegible]

THEATRE DES VARIÉTÉS.—Il y avait une fort brillante chambrée hier aux Variétés, et le succès de la compagnie a été complet. Les *Cloches de Corneville* étaient très bien montées. Artistes, chœur, orchestre, tout a très bien marché. Mlle Montague a très bien chanté et joué le rôle de la Mignonette et sa jolie voix a été mieux appréciée que la veille. Mlle Randall a pu au public dans le rôle de Germaine et a eu aussi les honneurs du bis. M. Castle était chargé du rôle du marquis, qui est un peu grave pour un ténor, mais en a tiré un bon parti. M. Turner, le second ténor, s'est fait connaître dans le rôle de Robin ; c'est un bon ténor léger et il chante très convenablement. M. Peakes, une excellente basse, a obtenu un franc succès dans le rôle de Gaspard, et M. Séguin a fait un shérif très amusant. La mise en scène était réussie. Les *Cloches de Corneville* feront certainement recette à chaque représentation. On les donne aujourd'hui en matinée.

Ce soir on donnera *La Bohémienne*, joli opéra comique de Balfe, le célèbre compositeur anglais, avec Mmes Emma Abbott, Séguin, MM. Turner, Hall et Séguin. C'est une nouveauté musicale à la Nlle-Orléans et nous la recommandons aux dilettante.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—L'engagement de Fanny Davenport a été une bonne fortune pour ce théâtre où elle continue les belles soirées de Lotta et de Milton Nobles. On aime à la voir non seulement parce qu'elle brille par la beauté de sa personne, mais encore parce qu'elle fait contraste avec les actrices qui l'ont précédée à l'Académie de Musique. Fanny Davenport a un talent poli et tout à fait convenable pour la haute comédie, ce qui est un peu en dehors du genre de l'Académie de Musique, mais en cela sa présence est une nouveauté charmante qui attire le public et le séduit. On voit, du reste, près d'elle deux ou trois autres actrices d'un talent vrai et fort attrayantes, Mmes ou plutôt Mlles Marion P. Clifton, Helen A. Tracy, Libbie Noxon et Mollie Steele. "Pique" restera sur l'affiche jusqu'à nouvel ordre, et cette pièce sera représentée aujourd'hui en matinée.

THÉATRE ST CHARLES—La pièce intitulée : "David Garrick" est fort intéressante et ce rôle est admirablement joué par Boniface dont le talent est, à ce qu'il paraît, plein de ressources. Garrick est le grand acteur qui a figuré longtemps et comme son premier artiste sur le théâtre anglais. On suppose dans la pièce qu'il a été appelé pour guérir une jeune fille de l'amour qu'il lui avait inspiré en affectant devant elle des mœurs et des habitudes ignobles. Mais le remède échoue, Garrick étant devenu lui-même amoureux de la jeune fille. Boniface s'est montré fort habile à représenter les nuances du rôle dont le succès a été marqué.

ENCORE M. DE BISMARK.

Pour faire pendant aux mémoires d'un ex-secrétaire de M. de Bismark (M. Busch), voici venir les souvenirs de son ancien valet de chambre nommé Jean.

Le Bellier-Bergen Courrier nous donne sur ces indiscrétions d'assez curieux renseignements :

Cet honnête garçon avait trouvé moyen de s'assurer de bons revenus en pratiquant des fentes à la porte de la chambre à coucher du prince, afin de permettre à certaine curieux d'observer les mouvements du chancelier à ses heures de travail nocturne. Malgré ces avantages matériels, ce valet de chambre quitta un jour le service du prince de Bismark.

Un jour où Jean débarrassait le prince de ses bottes, ce dernier lui avait dit : "Jean, tu es une grande canaille, et l'on pourrait faire de toi un excellent diplomate si seulement tu savais le français." L'ambitieux valet de chambre se mit aussitôt à l'étude, et il arriva, en deux ans, à fort bien posséder la langue française. Il rappela alors au chancelier sa promesse. Le prince était de bonne humeur et promit à son valet de chambre un poste d'ambassadeur auprès d'une puissance de second rang ; mais il ne tint pas sa promesse, et ce fut pour ce motif que Jean le quitta.

Craignant d'être poursuivi pour offense à la personne du chancelier parce qu'il avait qualifié son ancien maître d'ingrat, Jean se réfugia en Russie. Il y devint en peu de temps professeur d'allemand et put alors rédiger ses mémoires, qui renferment entre autres les traits suivants.

"Jean, dit un jour le prince à son valet de chambre, sais-tu pourquoi on me considère comme un grand homme ?"

Je commençais à répondre, dit Jean, lorsque le chancelier m'interrompit avec sa rudesse accoutumée.

"Tais toi, imbécile tu n'en sais rien, je suis grand, parce que je ne me gêne pas pour donner aux Allemands....." et il fit avec le pied un mouvement pour indiquer ce qu'il ne se gênait pas pour donner aux Allemands, et à quel endroit....

Je sourris respectueusement, et il me donna d'un ton sérieux l'ordre d'introduire un ministre qu'il avait fait appeler.

Un jour, d'après le même auteur, le prince de Bismarck causait avec un diplomate russe et lui démontrait que la Russie et l'Allemagne possédaient des institutions presque identiques. Nous avons le Landag, disait le prince, et vous avez le Landschaft (Assemblée provinciale), nous avons la Chambre des seigneurs et vous le Sénat ; vous avez la liberté de la presse, nous avons la liberté de la presse ; vous avez....le prince hésita.—Mais vous avez, interrompit d'un ton aimable le diplomate russe, un prince de Bismarck ! et nous n'en avons pas.

Le prince sourit à ce mot, et fit demander deux pots de bière. Je dus sortir, dit Jean en terminant, et je n'entendis pas le reste de la conversation.

UNE COUTUME GÉNÉVOISE.—Noël n'est pas encore assez loin, pour que le fait suivant ne soit plus considéré comme une actualité.

Donc, à Genève, il existe parmi la petite bourgeoisie une vieille coutume, à laquelle on n'a garde de manquer. Durant la nuit de Noël on "fond les plombs." A minuit sonnant, toute la famille, et tous les invités au réveillon, se réunissent autour de la cheminée. Chacun, tour à tour, fait fondre dans une poêle de fer une petite quantité de plomb qu'il verse rapidement dans un verre aux trois quarts rempli d'eau.

Le plomb en se refroidissant prend toute sorte de formes bizarres qui, au dire des bonnes vieilles femmes, peuvent donner une idée assez exacte de l'avenir. Il y a la "bourse" qui signifie richesse ; le "pont double" qui signifie mariage ; le "trou" qui signifie perte d'argent ; les "cendres" qui signifient mort et ainsi de suite.

La plupart des gens rient des prédictions joyeuses ou funèbres du plomb fondu. Mais, il en est d'autres qui, plus superstitieux, se font "expliquer les plombs" par des diseuses de bonne aventure. Ces dernières gagnent, pendant les huit jours qui séparent Noël du Jour de l'An, d'assez belles sommes, car durant toute cette période, les *plombs sont bons*.

—On dit qu'en Chine, chaque médecin est obligé, la nuit, pour indiquer sa demeure à ceux qui peuvent avoir besoin de ses services, de tenir allumées à sa porte autant de lanternes qu'il a tué de malades dans le cours de sa carrière.

Voici sur ce sujet une jolie anecdote.

Un soir, un Européen habitant Pékin, chemnait à travers la ville un médecin pour un de ses domestiques tombé malade dans la nuit ; il courait depuis une heure, rebuté par le grand nombre de lanternes accrochées au-dessus de toutes les portes, lorsque le modeste éclairage de l'une d'elles le décida ; trois lanternes seulement n'y balançaient mélancoliquement à la brise.

L'Européen réveille le médecin, le fait habiller à la hâte et l'emplme en courant.

—Fils d'Esculape, lui dit-il en chemin, ne trouvant rien de plus oriental, tu dois être le meilleur médecin de cette immense cité.

—Pourquoi cela, étranger ?

—Parce que tu n'as que trois lanternes à la porte, tandis que tes collègues comptent les leurs par douzaines.

—Ce n'est pas cela, répondit flegmatiquement le médecin chinois, mais je n'exerce que depuis ce matin.

—

—Autre propos de médecin, sur nature.

—Hé ! bonjour, docteur.

—Seyriteur.

—Vous semblez malheux. Venez-vous de sauver un client ?

—Non, malheux, [illegible] B..... vient d'en [illegible]

—Le *Figaro*, de Londres, raconte une anecdote concernant le prince de Galles, qui met en relief l'énergique hardiesse de l'héritier de la couronne d'Angleterre. Voici l'incident :

Le prince de Galles et le docteur Lyon-Playfair se trouvaient tous deux auprès d'une chaudière qui contenait du plomb fondu en ébullition à la chaleur blanche.

—Votre Altesse royale a-t-elle lu en la science, dit le docteur.

—Certainement, répondit le prince.

—Voulez-vous alors plonger votre main dans le métal bouillant pour en puiser quelques gouttes ?

—Me conseillez-vous de le faire ? demande le prince.

—Oui, répliqua le docteur.

Le prince plongea alors sa main dans le métal bouillant, dont il retira quelques parcelles, sans avoir ressenti aucune brûlure.

C'est un fait scientifique bien connu que la main de l'homme peut être plongée impunément dans le plomb fondu à la chaleur blanche, parce qu'elle est protégée contre toute atteinte par la moiteur de la peau. Mais si le plomb se trouvait à une température plus basse, l'effet n'a pas besoin d'être décrit.

Après un fait semblable, personne ne saurait mettre en doute le sang-froid du prince de Galles.

SÔ—Une torpeur dangereuse. — La torpeur ou l'inactivité des reins est sérieusement dangereuse pour ces organes, puisque c'est le précédent deq maux qui détruisent leur substance et mettent la vie en danger. Cette langueur peut être combattue par des stimulants non excessifs mais modérés, tels que prédisent les "Hostetter's Stomach Bitters," préparation fortifiante et altérative, possédant des vertus diurétiques peu ordinaires. Le mouvement que cet admirable remède donne à leur fonction excrétoire combat toute tendance à la congestion qui peut exister dans leurs tissus. Ces organes et leur organe sanguin, la vessie, sont fortifiés et stimulés tout à la fois par les "Bitters", qui exercent une heureuse influence sur l'estomac, le foie et les boyaux, et en renforçant le système, le mettent à même de résister aux épidémies d'infection, auxquelles, si il y était exposé pourrait autrement succomber.

—1—

Voulez-vous donc laisser un rhume envahir votre système et donner lieu à de plus sérieuses maladies, telles que la pneumonie, l'hémorragie et les affections de poumons, quand il serait si facile d'y porter remède. Le "Bouchee German Syrup" a obtenu le plus grande vente au monde pour la guérison des toux, catharres et des affections pulmonaires. C'est la fameuse ordonnance du Dr Bouchee et elle est préparée avec plus grand soin, et peut être administrée sans danger sur plus jeune enfants, suivant la prescription. La vente de ce remède est sans précédent. Depuis sa première apparition, la demande en a augmenté sans cesse et il a toujours opéré avec succès dans les cas graves. Interrogez votre pharmacien sur la vérité de ces remarques. Grande bouteille 75 cents. Essayez et vous serez convaincu.

Décédé, hier à 8 heures et demie, à l'âge de 71 ans, PIERRE CRESCIONI, natif de l'île de Corse, France, résidant en cette ville depuis 43 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, le convoi devant partir à 3 heures et demie de l'enseignure Roman et Promenade Carondelet, où le corps est exposé.

17 janv 79—1t Vao

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Collecio el martes dia 21 del corriente, à la edad de 70 años, el señor PEDRO CRECIONI, natural de Italia.

Los oficiales y miembros de esta asociacion se reuniran en su local de costumbre hoy, à las 3 en punto, de la tarde para acompañar el despojo mortal al ultimo descanso.

Por orden del Sor. Presidente.

F. DE F. VILLABANA, Secretario.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

LA buvette avec privilège de buffet, pour le bal de la Société qui aura lieu à la salle St Patrick, le 1er février 1879, sera vendue à l'Asile, VENDREDI prochain, 24 du courant, à 7 heures du soir.

Par ordre du Président,

J. SCHWEITZER, Secrétaire.

L. SIMON, Secrétaire. 22 jan—3t

Bureaux des Commissaires de la dette consolidée.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

HOTEL DE VILLE

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1879.

LA troisième distribution trimestrielle de coupons de Bons à Prime aura lieu au bureau de l'administrateur des Comptes Publics le VENDREDI 31 janvier 1879, à 10 heures du matin. Il sera tiré soixante séries.

ALF. H. ISAACSON, Administrateur des Finances.

22 janv—jan31

En débarquement du navire PLIMSOLL, de Bordeaux.

50 barriques Vin rouge L. MEKENS.
8 8 futs Eau-de-Vie C. MARQUET.
A vendre par A. SOCHERMAN & CO.
22janv—3t 16 et 18 rue St Louis.

G. PITARD,
221 & 223 RUE DU CANAL.
Importateur de quincaillerie et de Coutellerie.

Agent du Blanc de St. Louis No4 Qual.
Grain à feu, Blanc de plomb,
Clous, Blanc de zinc,
Coutellerie, Couleurs préparées pour cottage,
Cordage, Couleurs à l'huile,
Vitres, Couleurs en poudre,
Mastic, Brosses à peindre,
Colle forte, Brosses à blanchir,
Perlantorie, Vernis,
Huile de lin, Chaux,
Huile de résine, Chaux,
Térébenthine, Ciment,
Jaques, Plâtre.

AUSSI—PAPIER PEINT.
Tout à des prix modérés.
22 jan—

Demande de Domestiques.

ON demande un Jeune Garçon de seize à dix-sept ans pour aider au service de la cuisine et faire le service de la table, chez M. Sauvinet, 99, entre les rues Dauphine et Bourbon. Inutile de se présenter si l'on n'est muni de bonnes recommandations.

21jan—

Pour Bordeaux,

Le navire PLUTARCH, du voilier et de première classe, partira le 5 février.
Pour frêt ou passage s'adresser à
J. B. CAMORS & CO.,
61 Toulouse-Rue.
22janv—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 ESPLANADE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
AVIS MENSUEL.—JANVIER 1879.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Amoretti (Jean)	Jacquin (Jeanne)
Bouttier (Louis)	Lavigne (Paul)
Beurdel (Pierre Ondé)	Lobert (Pierre Jacques)
	Leys ou Lies (Maxime)
Brulard	Lacoste (Armand)
Barbiot (Emile)	Lorcol (Blanck)
Cantin (Pierre)	Lelie (Jean)
Bouche (Jacques)	Lobel Mary
Bellin (Jean François Adolphe)	Mangin (Veve Marie)
	Martin (Dr Jean André)
Bony (Rosalie)	Myrlho (Dr Jean Baptiste)
Bazeé (Michel)	
Bun (Jean Marie)	Morel (Antoine et Fernande)
Clavel (Jean)	
Cartier (Jules)	Monnier (Julien)
Cantelog (Armand Bernard)	Massy
	Hirondé (Louise)
Cappot (Alexandre)	Odier Marie
Cagneux (François)	Perinet (Louise)
Cagneux (Alfred)	Petit-Jean (Jean Bernard)
De Cassagnade	
Dinevard (Elizabeth Verlaine)	Pégnon (Julien)
	Pont (Emile)
Duchamin (Etienne Auguste)	Quévremont (Frédéric Charles)
Durand (Edouard)	Richard Randolph
Duclos (François)	Richard Newville
Dumeux (Théophane)	Sallan (Antoine Sylvain)
Desrouges (Alfred Louis)	Sabrel
Ernoult (Jean Etienne)	Sarrazin (Florain)
Forder Mme	Tanguy (Jean Marie)
Fouquet (Pierre)	Tanguy (Jean Marie)
Galmiche (Les aveux)	Vincent Jean
Gobert (Jean Baptiste Clovis)	Villemeyre (Augustin)
Gaspard (Marius)	Vaillant
Gally (Gaspard)	Vaillant
Gaillard (Jean)	Vaillant (Jean Baptiste)
Galmiche (François)	

Des registres sont ouverts au Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des conservations de toute nature sans prix fixés par le tarif.

Le Vicomte du Consulat,
Louis Bouquet.
22 jan—

ELMORE DUFOUR,
Courtier d'actions, de billets et de Rente,
180.....RUE GRAVIER.....180
Cable Connection.
Fournit avis de la négociation au du place, [illegible]
1er janv—1m.

Banque Nationale de Prêt.—Nlle-Orléans, 21 janvier 1879.—Aujourd'hui, à l'assemblée annuelle régulière des actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année suivante :

Samuel H. Kennedy, Louis A. Wiltz,
Alfred Moulton, Julius Weiss,
Pierre Lanaux, J. R. Ludeke,
S. Hornsbaum, Thomas A. Adams,
Joseph McElroy.

Et, aujourd'hui, à une réunion des directeurs, M. SAMUEL H. KENNEDY a été réélu président, à l'unanimité, et M. LOUIS A. WILTZ, vice-président.

CHAS. L. C. DUFOUY, Caissier.

22janv—7t

Bureaux de la Compagnie d'Assurances Mutuel de la Nlle-Orléans, No 97 rue du Champ.—Nlle-Orléans, le 22 janvier 1879. A une élection tenue le 9 de décembre 1878, par les actionnaires de cette compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité Directeurs pour l'année courante.

JOHN I. ADAMS, J. C. DENIS,
F. MALOCHER, F. L. HAVRA,
W. ALEX. GORDON, F. LABORDE,
LOUIS BUSH, H. ABRAHAM,
HENRY FRYCHAUD.

Et à une assemblée des Directeurs tenue le 20 du courant, M. F. Frychaud a été nuellement réélu Président, M. W. Alex. Gordon, Vice-Président et Louis Bernet, secrétaire.

LOUIS BERNET, secrétaire.

22 janv—2t

La barque Norvégienne PLIMSOLL, capitaine Pederson, venant de Bordeaux, consignée au déchargement, VENDREDI, 24 du courant, au hale de la rue Hôpital, Second District.

Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur le Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs risques. Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et consignée sur le Levée.

CORNIER & DUCHENNE,
41 rue Decatur.

Si le capitaine, ni les consignataires de la barque Norvégienne PLIMSOLL venant de Bordeaux, ne se présentent pour faire leur réclamation, cette qui devrait le plus et coûtent le moins, et facile à y porter remède. Le "Hoochee German Syrup" a obtenu le plus grande vente au monde pour la guérison des toux, catharres et des affections pulmonaires. C'est la fameuse ordonnance du Dr Bouchee et elle est préparée avec plus grand soin, et peut être administrée sans danger sur plus jeune enfants, suivant la prescription. La vente de ce remède est sans précédent. Depuis sa première apparition, la demande en a augmenté sans cesse et il a toujours opéré avec succès dans les cas graves. Interrogez votre pharmacien sur la vérité de ces remarques. Grande bouteille 75 cents. Essayez et vous serez convaincu.

Chaussures.

Grand choix de Chaussures de tous les genres,
POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS, au
CLAIBORNE SHOE STORE.
257.....URSULINES.....257
Coin Claiborne.

Le stock du magasin a été entièrement renouvelé, et les prix réduits jusqu'à la dernière limite, défiant la concurrence.

Les meilleurs chaussures d'enfants, celles qui durent le plus et coûtent le moins, se vendent à 1 dollar la paire.

Les "Boochee German Syrup" a obtenu le plus grande vente au monde pour la guérison des toux, catharres et des affections pulmonaires. C'est la fameuse ordonnance du Dr Bouchee et elle est préparée avec plus grand soin, et peut être administrée sans danger sur plus jeune enfants, suivant la prescription. La vente de ce remède est sans précédent. Depuis sa première apparition, la demande en a augmenté sans cesse et il a toujours opéré avec succès dans les cas graves. Interrogez votre pharmacien sur la vérité de ces remarques. Grande bouteille 75 cents. Essayez et vous serez convaincu.

Magasin de Chaussures.

Une bonne occasion garantie.

Mme L. Waters annonce à ses clientèle et au public en général que son magasin sera transféré le 1er janvier, de cette 199 de la rue du Canal, 1er étage. Grand assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants. Prix modérés.

31 déc—1mDMaJ

E. CABAUD,
Marchand de Chaussures
EN GROS ET EN DETAIL,
66.....RUE ROYALE.....66

ANNONCE à ses nombreuses clientèle et au public en général, qu'il a en magasin un des plus vastes et des plus riches assortiments de chaussures élégantes, comme et vendues qu'il vend à l'occasion des fêtes de NOEL et de NOUVEL AN, à des prix d'une extrême modicité. Les commandes dans ville et de la campagne sont exécutées dans le plus bref délai et avec grand soin. 2Vdc—1m

GEORGE WAGNER,
A l'enseigne de la
"BOTTE ROUGE."
Angle des rues Ursulines et Dauphine.

BOTTES, SOULIERS, ET BOTTINES.
19 oct—3m—VSD A bon marché !

Brasseries.

Pelican Steam Brewery,
EUGENE ERATH,
900....RUE VILLERE....900
Entre Esplanade et Chemin de Bayou.
1janv—1mpDMarV

H. F. STURCKEN,
Brasserie à vapeur de la rue Marais,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS.
ENTRE CONTI ET ST LOUIS.
4 janv—1m—D.M.J.

Central Drug Store,
(PHARMACIE CENTRALE.)
CARL ALWES, Directeur.
Coin Dauphine et Hughes, Bn District
FORMULES EXÉCUTÉES AVEC SOIN LA NUIT COMME LE JOUR.
17janv—1m. DMeV.

A. FLANDRY,
Professeur de Piano, Violon, Solfège et Chant.
RUE ROYALE 128.
17janv—7t

Salle d'Escrime,
Professeur GILBERT ROSIÈRE,
44 RUE CONTI.
16janv—1m

ACHETEZ VOS
GROCERIES
CHEZ
FRANCIS P. SALA.
MARCHANDISES FRAICHES
ET
BAS PRIX
Vente cé que l'on trouve au
No 27 rue Bourbon
COIN DOUAIN.
Assortiment varié et grand choix de comestibles tels et de premier de famille de vins, liqueurs, etc.
5jan—1m 24 Rv.

JEAN BONNOT,
Vaisseau de première classe
pour
Bordeaux, Vlaiée et retour.
44.....RUE STE-ANNE.....44
19janv—1m

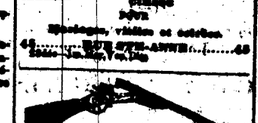

BREVET ARMURIER,
N° 26 rue de Chartres, coin Conti.
(Ouvert rue de Chartres No. 26.)
INDIQUE les chemins et les sentiers qu'il faut de suivre les JUSTES des carabines, afin que l'obtiens avec [illegible] Mémoire [illegible]
Il en résulte toujours que le pouce de tirer se place par [illegible] d'autant à des [illegible] 20 fois—au 21jan—D-M-V.

CLOTHING!
ONE PRICE STORE,
GRANDE CHANCE
Pour s'habiller à Bon Marché.

AFIN de citer notre immense stock d'hiver, nous invitons le public à venir

PROFITER

des bonnes quoique rares qui tout notre stock d'hiver qui comprend toutes sortes qualités

d'Habillements tout faits pour Hommes, Jeunes-Gens et Enfants,

Ce dernier genre et qui seront vendus au-dessous du coût pour faire place aux marchandises de printemps.

MICHEL LION
195, 197 & 199